Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-213502909-20251219-D_20251219_03-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 9 décembre 2025
Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente-sept minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Nolwenn BORDIER, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Héléna LERAY, Mme Erell LISSILLOUR, Mme Catherine PUISSEGUR, M. Pascal ROUILLE, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire générale de mairie.

Excusés : M. BASTARDIE Pierre et Mme Manon DEMEURANT.

Procuration : BASTARDIE Pierre à Brigitte PIERRARD, Manon DEMEURANT à Nolwenn BORDIER.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2025-12-19/03 – ÉCOLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CLASSE DÉCOUVERTE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande de la directrice de l'école publique « La Marette » de Saint Malon Sur Mel, à savoir une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une sortie scolaire impliquant l'ensemble de l'école.

En effet, pour l'année scolaire 2025-2026, une classe découverte est organisée pour l'ensemble des enfants (de la petite section au CM2), du 7 au 10 avril 2026 inclus. Elle se déroulera à Sarzeau dans le Morbihan, afin d'étudier le monde marin. Les déplacements se feront en transport en commun, l'hébergement et la restauration seront assurés sur place.

Le coût global du séjour sera d'environ 12 700 € (à ajuster en fonction du nombre réel d'élèves et des activités validées). Le financement de cette classe découverte est réparti entre l'APE – l'OCCE – l'école et les familles. La directrice de l'école sollicite une aide de 1 000 €, pour compléter ce montage financier, ce qui permettrait une participation des familles de 110 € par enfant maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle à l'école publique de « la Marette » d'un montant de 1 000 € (mille euros),
- D'INSCRIRE cette dépense de fonctionnement sur l'exercice 2026.

Pour : **12** Contre : 2

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer